



Ville de
NOUMÉA

Direction de la politique de la ville

Mairie annexe Gallieni – 20, rue du Général Gallieni, Centre-Ville
Tél. : 27 07 02 – maisondesassociations@ville-noumea.nc

DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE SALLE(S) DANS LES MAISONS DES ASSOCIATIONS

Association Autre (précisez)

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom de la structure : Numéro de RIDET :

Adresse :

B.P. : Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie : E-mail :

Président, représentant légal, gérant, ou autre personne désignée par les statuts :

Mme M. Nom : Prénom :

Qualité : Téléphone : E-mail :

MAISONS DES ASSOCIATIONS SOLLICITÉE(S)

ORPHELINAT :

Salles du bâtiment A : A1 (4 pers.) A2 (19 pers.) A3 (19 pers.) A4 (10 pers.) A5 (10 pers.)

Salles du bâtiment B : B1 vidéo projecteur (49 pers.) B2 (10 pers.) B3 (10 pers.) B4 (19 pers.)

B5 (19 pers.) B6 vidéo projecteur (19 pers.)

SAINT-QUENTIN

Salles du bâtiment D : D1 (49 pers.) D3 (10 pers.) D4 (19 pers.)

AÉRODROME

Salles du bâtiment E : E1 (30 pers.) E2 (10 pers.)

le, aux horaires suivants :, pour l'activité, ci-après

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste avoir été informé(e) par l'agent responsable de la structure, que :

Je m'engage à remettre, au dit responsable, les documents nécessaires cités ci-après :

- Règlement intérieur des espaces municipaux et assimilés signé
- Attestation de responsabilité civile couvrant cet événement au plus tard 48h à l'avance, sous peine d'annulation
- Attestation d'activité sans frais

Je m'engage à respecter les diverses réglementations applicables ainsi qu'à restituer les locaux et les clés remises à cet effet en bon état, à m'assurer de leur fermeture et à réparer toutes dégradations commises. Dans le cas contraire ou en cas de perte de clé, l'interdiction de l'accès aux locaux pourra être prononcée.

Fait à le

Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le traitement de vos données s'effectue conformément au Règlement européen général sur la protection des données (RGPD) (règlement n°679/2016) et à la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'aux référentiels édictés par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le/la délégué(e) : Hôtel de ville - 16, rue du Général Mangin - B.P. K1 - 98849 Nouméa CEDEX - Nouvelle-Calédonie. dpd@ville-noumea.nc. Pour plus d'information, <https://www.noumea.nc/protection-des-donnees>.